



PETITION POUR NUISANCE

Par **Jopermal974**, le **03/10/2024** à **08:59**

Bonjour,

Des (soit-disant) voisin ont porté plainte pour moi pour nuisance de voisinage

Sur la liste de ces voisins seul 2 ont un contact direct avec moi - et sommes en conflit depuis bientôt 6 ans - Ils ont déposé contre moi pour menaces, m'ayant enregistré à mon insu suite à une enième provocation de leur part, et ont eu gain de cause.

Les autres voisins je n'ai aucun contact physique ou visuel avec eux. Et si j'ai fait un peu bruit ils ne peuvent pas en être g[^]êne vu la distance.

Mon seul voisin avec qui j'ai un conatct direct m'a fait une attestation de bonne relation de voisinage mais cela n'a pas été suffisant.

Cette pétition que je qualifie de mensongère a servi d'élément dans le dossier de plainte de ma voisine - J'aimerais savoir comment dénoncé ce document et aimerais savoir si je peux porter plainte pour diffamation

Merci de votre retour,

Par **yapasdequoi**, le **03/10/2024** à **10:30**

Bonjour,

Personne ne vous interdit de déposer une plainte.

Toutefois la suite n'est pas garantie, et tant que vous n'êtes pas innocenté des accusations, la diffamation ou dénonciation calomnieuse n'est pas établie.